

Département de l'ESSONNE

Arrondissement d'ETAMPES

Commune de DOURDAN

Nomenclature N° : 5

N°DEL2020032

République Française

Extrait du registre des DELIBERATIONS

du Conseil Municipal du 4 juillet 2020

Conseillers en exercice : 33

Présents : 32

Votants : 33

Objet : Election du Maire

Le samedi 4 juillet 2020 à 9h30, le Conseil Municipal de la Commune de DOURDAN, légalement convoqué par Madame la Maire le 30 juin 2020, s'est réuni sous la Présidence de Madame Maryvonne BOQUET, doyenne d'âge du conseil municipal.

PRESENTS : Paolo DE CARVALHO – Josépha BREBION – Rémy BRUNEL – Isabelle PRADOT – Benoit PANOT – Estelle PARANT – Mohamed MOURDI – Karina STUDER – Philippe CELESTIN – Barbara FAUSSET – Pascal AUDOUIN – Christelle AMAND – Laurent LARREGAIN – Nathalie POULAIN – Jean-Christophe MARMILLON – Nadia LOUGHSALA – Marc PLISSONNEAU – Sabrina BERSY – Daouda TIMERA – Corinne VIEYRA – Maxime FAUSSET-VANNIER – Christine DOS SANTOS – Sébastien COMBELLES – Maryvonne BOQUET – Olivier BOUTON – Sylvine HENDELUS – Gérard DIAZ – Nassima SEMSARI – Eric POUBANNE – Nessa DAVRAIN – Fabrice BARON – Marie LEPRETRE, Conseillers Municipaux.

ABSENTE EXCUSEE : Nadia LE BOURNOT

Conformément à l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, pouvoir a été donné par Nadia LE BOURNOT à Karina STUDER.

SECRETAIRE DE SEANCE : Sabrina BERSY

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2122-1 à L.2122-9,

A la suite du renouvellement général du conseil municipal suivant les élections des 15 mars et 28 juin 2020, il convient d'installer les nouveaux conseillers municipaux au sein de l'organe délibérant et de procéder à l'élection du Maire.

Il est rappelé que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Le conseil municipal désigne deux assesseurs parmi ses membres afin de procéder au dépouillement des scrutins : Barbara FAUSSET et Nadia LOUGHSALA.

Est candidat : **Paolo DE CARVALHO**

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, se rapproche de l'urne et fait constater au président qu'il n'est porteur que d'une seule enveloppe du modèle fourni par la mairie.

Après le vote du dernier conseiller, il est procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Le dépouillement du vote donne les résultats suivants :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote:	0
Nombre de votants (enveloppes déposées)	: 33
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	: 0
Nombre de suffrages blancs	: 9
Nombres de suffrages exprimés	: 24
Majorité absolue	: 13

A obtenu : Paolo DE CARVALHO : 24 voix

Paolo DE CARVALHO, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé Maire de Dourdan.

Acte rendu exécutoire :

- Publié le : **9 JUL 2020**
- Transmis au représentant de l'Etat

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour Extrait Conforme

Le Maire

Paolo DE CARVALHO

